

VOIE PROFESSIONNELLE

Projet d'école, projet de société

ÉDITO

« Pour la FSU, la scolarité doit être obligatoire jusqu'à 18 ans. Toutes et tous les jeunes sont éducatibles et capables, sans aucune exclusion, et doivent pouvoir bénéficier d'éducation et de formation, de la maternelle au supérieur dans le cadre d'une école publique, progressiste et émancipatrice. » (10^{ème} congrès national de la FSU, Metz, 2022).

Les enseignant-es d'EPS, seul-es à intervenir dans les 3 voies du second degré (générale, technologique et professionnelle), portent dans leur enseignement la même ambition pour tous les publics, celle d'amener chacun-e au plus haut niveau de réussite. Dans ce cadre, le contenu de la formation professionnelle ne saurait être réduit, au prétexte d'une insertion plus rapide dans le monde du travail. La complémentarité d'enseignements professionnels et généraux exigeants sont les gages d'une formation émancipatrice de qualité. Il nous faut les défendre et les renforcer.

L'évolution de la voie pro

Émancipation vs libéralisation

Depuis le XIX^e siècle, la formation professionnelle évolue en prise directe avec les influences patronales qui recherchent une adéquation entre la main d'œuvre disponible et les besoins économiques locaux. Mais une autre conception de la formation professionnelle, assise sur une formation scolaire complète, cherche à élever le niveau de qualification, de connaissances et faire de cette filière une voie de réussite scolaire.

En 1920, l'enseignement technique est rattaché au ministère de l'Instruction publique, créant alors une distance entre les établissements et les employeurs.

Une circulaire du 4 décembre 1926 de la DET (Direction de l'enseignement technique, créée en 1892, et qui traduit la volonté d'une formation professionnelle scolaire) précise : « *En droit, l'ouvrier est aussi un citoyen et un homme. Comme tel il*

BEP) pour le présenter.

Le bac pro possède dès le début une caractéristique d'alternance avec les semaines de formation en entreprise.

La voie professionnelle subit depuis régulièrement des réductions d'horaires et une réorientation vers les intérêts économiques de court terme. L'influence du monde de l'entreprise s'étend et se renforce. La réforme de 2019 a notamment amputé la filière production de 294 heures et de cours et celle des services de 380 heures. C'est moins d'école pour les élèves, majoritairement issus des classes populaires et une perte de sens croissante pour les enseignant-es qui voient le niveau d'exigence se réduire progressivement.

La réforme actuelle de la Terminale bac pro s'inscrit dans des logiques de réduction de la formation, de développement des périodes de stage et de renforcement de l'alternance, à l'œuvre depuis des années.

Le SNEP et la FSU portent la revendication d'une formation professionnelle formant l'Homme et la Femme, le-la travailleur-se, le-la citoyen-ne.

Le cadre national des diplômes prend toute son importance en attestant d'une qualification qui protège le ou la salarié-e en cas de crise économique et lui permet également une reconversion. Une formation complète aux métiers est indispensable, notamment au vu de leur évolution pour répondre aux enjeux à venir (crise climatique, vieillissement de la population...).

En 1985, naît un baccalauréat original : le bac pro.

La formation professionnelle se déroule en 4 ans, débouchant sur un bac professionnel.

Il faut un diplôme de niveau 5 (CAP ou

	2002	2009 (Réforme Darcos)	2018 (Réforme Blanquer)	2023 (Projet de réforme Macron, NDiaye, Grandjean)	2024 (Projet de réforme Macron, Grandjean, Attal)
Années de scolarité Bac pro	Formation en 4 ans débouchant sur un bac pro	3 ans	1 + 2 ans (seconde indifférenciée)	1 + 2 ans	Moins 203 heures sur le cursus (= 7 semaines).
Durée des PFMP (stages)	PFMP (période de formation en milieu professionnel)	PFMP (période de formation en milieu professionnel)	22 semaines / 3 ans	33 semaines / 3 ans	Inchangé en Seconde et Première. 6 semaines fléchées en Terminale + 6 semaines en entreprise pour certain-es.
Diminution des horaires d'enseignement		1 an de perdu	Moins 294h dans la production Moins 380h dans les services	Estimée à 1 trimestre	4 semaines de préparation au Bac pro en moins
Suppressions de postes		750 postes supprimés		Suppressions de postes. Décret 20 juin 2022, possibilité d'enseigner en collège pour les PLP.	
Programmes et horaires	Cadre national	Cadre national	Cadre national	Adaptation locale Autonomie des établissements sur la formation et les horaires des disciplines	EPS : 3 CCF à réaliser en 22 semaines

Le projet Grandjean 2024 : moins d'école

De septembre à début mai	De mai à juillet		
22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP (calendrier fixé par le CA)	2 semaines d'épreuves ponctuelles + 6 semaines de parcours différenciés : parcours «entreprise» ou parcours «maintien dans le lycée».		
Période des CCF	En mai Épreuves ponctuelles	De mi-mai à fin juin Parcours différenciés	De fin juin à juillet Épreuves ponctuelles : PSE, oral de projet et oral de contrôle

Moins d'heures de cours

La ministre a dévoilé sa réforme de la classe de Terminale de la voie professionnelle le 22 novembre 2023. **La lecture du texte est sans appel : 4 semaines de cours perdues en Terminale et 2 heures hebdomadaires en classes de seconde et première.**

L'AP est supprimé en seconde et première sans horaires supplémentaires en français et mathématiques. Les élèves perdent donc des heures et les enseignant-es ne bénéficieront pas non plus de dédoublements. À moins bien sûr de prendre

sur la dotation horaire de l'établissement et donc de faire jouer une concurrence malsaine entre les disciplines et les personnels. C'est une dégradation des conditions d'étude pour les élèves et de notre enseignement.

Pour la classe de terminale, la note est salée. Les enseignements professionnels perdent 71h quand les enseignements généraux en gagnent 42. Cette augmentation est prise sur l'AP, la co-intervention et le chef d'œuvre. **Le solde global de la réforme, c'est donc 29h en moins de formation.**

Des parcours qui creusent les inégalités

L'action opiniâtre du SNUEP et du SNEP-FSU auprès du ministère a pu **faire reculer le projet initial** qui consistait à placer 6 semaines de PFMP au mois de mai, juste avant les épreuves ponctuelles, ce qui constitue une hérésie et un danger énorme pour la réussite du diplôme.

Dans le texte du 22 novembre, les 6 semaines de PFMP sont désormais sécables et à répartir sur l'année de Terminale. Cette année comporte alors 22 semaines de cours jusqu'aux épreuves de mai, auxquelles succède un parcours différencié de 6 semaines (choix réversible pour les élèves en cours de période).

D'un côté, un **parcours « entreprise »** consti-

tué par un stage qui ne serait pas à proprement parler une période de FORMATION en milieu professionnel, puisque « ni formateur, ni certificateur ». Cette période en entreprise questionne la définition réglementaire du suivi des PFMP qui figure dans les statuts des PLP. Cela traduit d'avantage la volonté de fournir une main d'œuvre gratuite pour les entreprises que celle de former les jeunes avec un haut degré d'exigence. De l'autre côté, un **parcours « maintien dans le lycée »** organisé autour d'un emploi du temps de 30 h de cours par semaine afin de préparer de manière expresse la poursuite d'études. Les disciplines et leur volume horaire restent à ce jour à la discrétion des équipes de direction.

Quels repères pour les élèves ? Quel suivi de formation ?

Enfin, l'organisation des dernières épreuves du bac après la période des parcours différenciés pourrait constituer une **inégalité d'accès aux examens** entre les élèves qui auront été en classe 6 semaines durant avant leur convocation et celles et ceux qui, en stage, auront coupé avec l'école, les révisions, les conseils de leurs enseignant-es.

Des questions en suspens

De nombreuses questions restent en suspens, notamment concernant l'organisation des examens.

Quelle organisation pour « l'oral de projet » qui a remplacé celui du chef d'œuvre ? Comment se passeront la remontée des notes, les commissions d'harmonisation, les surveillances, les oraux... ? La période de formulation des vœux sur la plateforme Parcoursup vient aussi percuter les choix des parcours différenciés de fin d'année. En fonction des réponses reçues ou de l'absence de celles-ci, les projets des élèves évolueront.

Des conditions d'enseignement dégradées.

La réduction de la durée de l'année scolaire ajoutée à une organisation « hors ORS » en juin participe d'une mutation profonde du métier, de sa conception, de son sens et de sa rémunération. Les établissements devront faire un choix de disciplines à renforcer en juin. Ce choix ne devra pas créer de concurrence entre les disciplines ni de concurrence de rémunération.

Enfin, quid des apprenti-es et de leur rythme propre dans ce nouveau canevas ?





L'EPS

Une problématique spécifique

Décrypter les discours

Contrairement à la communication du cabinet de Carole Grandjean, la réorganisation de l'année de terminale impacte fortement l'EPS. Il convient impérativement de décrypter le discours rassurant qui met en avant le « gain » d'1h d'EPS sur la totalité de l'année de terminale et porte ainsi le volume annuel de l'EPS en terminale à 66h contre 65h auparavant, et le volume horaire hebdomadaire à 3h sur 22 semaines, au lieu de 2h30 sur 26 semaines.

Les CCF

En premier lieu, comment organiser 3 CCF sur 22 semaines de cours tout en restant exigeant et ambitieux quant à l'étude des APSA que nous prônons ? Il est à craindre que la réduction du temps d'école et son corollaire, l'augmentation du temps en entreprise, tracent le sillon pour un renforcement des compétences douces au détriment d'apprentissages disciplinaires exigeants. Cette dérive est d'autant plus à garder à l'esprit que les nouveaux référentiels bacs professionnels, avec la multiplication des AFLP, et la

réduction des points dédiés aux dimensions techniques et motrices favorisent ce glissement. Plus encore, l'abandon des référentiels nationaux et le transfert de leur construction à l'échelon de l'établissement risque de favoriser, dans un contexte de contraction du temps scolaire et de dégradation des conditions d'études pour les élèves, la valorisation d'éléments périphériques aux savoirs disciplinaires. Nous parlons bien là des dimensions méthodologiques et sociales.

Une réorganisation

En second lieu, la concen-

tration des volumes horaires avec les classes de terminales sur le début de l'année scolaire posera nécessairement des problèmes de répartition et d'utilisation des infrastructures sportives, puisqu'elles seront d'autant plus saturées en début d'année scolaire. Les difficultés d'organisation généreront des tensions entre utilisateurs-trices lors des réunions de répartitions des installations, et il est à craindre un recul des conditions d'étude une fois encore, lorsque les ajustements nécessaires ne pourront pas être trouvés.

Un projet idéologique, régressif et dangereux

Le projet Grandjean, c'est moins d'école pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. Et les besoins sont immenses : atteindre le plus haut niveau de qualification possible, acquérir des savoirs disciplinaires permettant d'agir sur le monde et ne pas être réduit-e à le subir, comprendre l'évolution des métiers mais aussi de la société pour transformer le monde et répondre aux enjeux de demain (sociétaux, écologiques). Réduire les horaires disciplinaires revient à limiter le pouvoir d'action sur le monde qui entoure les jeunes d'aujourd'hui. C'est à la fois un aveu de renforcement des inégalités culturelles, scolaires et sociales et un mépris pour la jeunesse populaire en la cantonnant à une carrière professionnelle difficile et précaire.

Formation à un métier contre employabilité immédiate

L'évolution de la voie professionnelle, au fil des réformes néolibérales, tend vers la formation à un emploi et non plus à un métier. L'essor des compétences douces (soft skills) y contribue de manière centrale. Pourquoi former tous-tes les jeunes à des métiers de plus en plus complexes lorsqu'on peut ne le réserver qu'à une élite et se servir de tous-tes les autres comme main d'œuvre malléable, « agile », « flexible » et adaptable ? En cela, le SNEP et la FSU portent avec force le projet d'école du « tous et toutes éducatibles » pour qu'aucun-e jeune ne soit empêché-e dans sa scolarité. Cela nécessite des moyens humains (recrutements, revalorisation salariale, réduction des effectifs par classe, augmentation du temps scolaire) et la volonté de sortir de la logique d'employabilité au service des profits et des rendements. L'école d'aujourd'hui doit répondre aux enjeux de demain et non renforcer les inégalités de tous genres. **Seul un volume suffisant d'enseignement professionnel dispense les apprentissages nécessaires à la formation à un métier. Les périodes en entreprise ne sauraient le remplacer.**



L'action syndicale

Les réunions concernant la réforme de la voie pro ont été l'objet de nombreuses tensions depuis l'année passée.

La première vient de la gestion par Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la réforme de la voie professionnelle. Ainsi, l'éducation nationale avait décidé de ne pas s'occuper de cette réforme, ce qui était problématique. La gestion calamiteuse des travaux concernant la réforme de 2022 ainsi que le contenu, ont amené à ce que plusieurs organisations syndicales ne participent à aucune réunion.

En cette rentrée 2023, c'est l'année de la terminale voie pro qui subit des transformations importantes contre lesquelles le SNEP et le SNUEP-FSU se sont fortement mobilisés. Outre le

fait que les terminales perdent 4 semaines de cours, il était prévu dans un premier temps de bloquer les 6 semaines de PFMP au mois de mars. Certain-es élèves ne seraient ainsi plus revenu-es au lycée avant juillet pour passer des épreuves. La pression a permis que les PFMP puissent être réparties sur l'ensemble de l'année scolaire pour pouvoir suivre les élèves et éviter les décrochages.

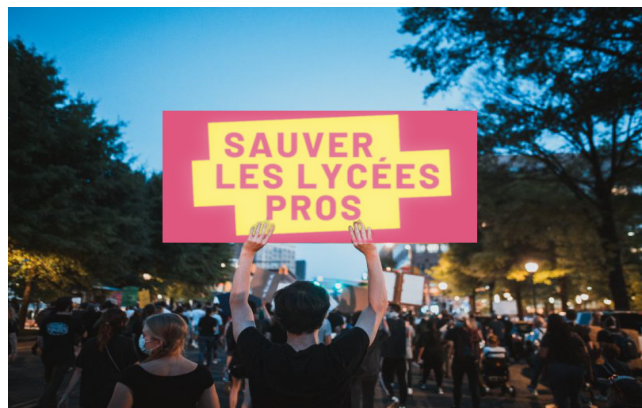
De nombreuses batailles sont encore à mener

avait un véritable danger pour l'EPS de perdre rapidement ces 10 heures. Ainsi, grâce à la pression du SNEP-FSU, nous obtenons un global de 66 heures sur 22 semaines, celles-ci permettront de réaliser 3 heures d'EPS et de continuer de mener des projets APPN par exemple.

En EPS, les premières intentions étaient de donner 55 heures et 10 heures de projet. Il y

De nombreuses batailles sont encore à mener. Les organisations syndicales, dont le SNEP-FSU, ont choisi de quitter la commission spécialisée du mercredi 29 novembre, faute de réponses aux différentes questions et aux alertes sur les conséquences dramatiques de cette réforme sur les élèves et les enseignant-es.

Le conseil supérieur de l'éducation qui doit se tenir le 14 décembre devrait être reporté, la bataille n'est pas finie. Menons-là ensemble.



EXTRAIT du COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

L'intersyndicale voie pro exige le retrait du projet de réforme Grandjean contre le lycée professionnel

La ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels s'arcboute sur ses positions de casse du lycée professionnel en voulant imposer une dégradation brutale et scandaleuse de la classe de terminale. Le calendrier imposé est de surcroît intenable et irrespectueux du travail des

personnels car la mise en œuvre de ce projet est envisagée dès la rentrée 2024.

Concrètement, le parcours commun des élèves de lycée pro serait diminué de 6 semaines et les épreuves aux examens avancées afin d'introduire un parcours personnalisé de 6 semaines. Ce projet est bien une forme de recyclage de l'échec criant du bac Blanc.

(...)

Ce n'est ni l'intérêt des élèves ni celui des personnels qui conduit cette réforme. Avec les personnels, nous refusons ce projet : le ministère portera la lourde responsabilité d'un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et d'une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels. C'est clairement une annualisation du temps de travail des PLP qui se profile.

(...)

Pour stopper ce démantèlement organisé de nos lycées pros et contre cette dégradation de la classe de terminale nos organisations mèneront le combat en intersyndicale.

L'intersyndicale voie pro SNETAA-FO, CGT Éduc'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SUD Éducation, SNALC, CNT appelle tous les personnels à échanger et organiser partout des heures d'information syndicale et des assemblées générales d'établissement pour préparer et réussir une mobilisation d'ampleur le mardi 12 décembre pour exiger le retrait de cette réforme des lycées pros.

Paris, le 15 novembre 2023

